

Belgocontrol: les aéroports wallons subsidient les services des sites flamands

Les aéroports de Charleroi et de Liège paient 10 fois plus qu'Anvers et Ostende réunis au budget de Belgocontrol. En perte, le contrôleur du ciel belge presse le Fédéral de trouver une solution pour pallier la faiblesse des contributions des aéroports régionaux.



L'aéroport d'Ostende ne rémunère que faiblement les services de Belgocontrol.

Selon nos informations, d'après discussions sont en cours au Fédéral pour trouver une solution au déficit structurel de Belgocontrol. Les pertes récurrentes du contrôleur du ciel belge sont principalement dues à la faiblesse des paiements des aéroports régionaux en échange des services prestés par les contrôleurs aériens de Belgocontrol. Selon des chiffres dont nous avons eu connaissance, les aéroports wallons contribuent davantage au financement de Belgocontrol que leurs homologues du nord du pays.

Dix fois plus que les aéroports flamands

D'après les chiffres, l'aéroport d'Anvers coûte environ 5,5 millions d'euros à Belgocontrol, mais il paie moins de 200.000 euros. Même situation pour l'aéroport d'Ostende dont la supervision de l'espace aérien représente une charge de 2,3 millions d'euros pour Belgocontrol. Or, il ne contribue qu'à hauteur de 50.000 euros. Au total, sur le coût total de 7,8 millions d'euros qu'ils ont occasionné à Belgocontrol en 2011, les aéroports régionaux flamands n'ont compensé qu'à concurrence d'environ 3,2%.

Les aéroports régionaux wallons sont logés à la même enseigne que leurs homologues du nord du pays dans la mesure où ils ne rémunèrent que partiellement Belgocontrol. Certes, le coût des services que l'organisme de contrôle y réalise est beaucoup plus élevé. Mais ils en prennent à leur charge une part beaucoup plus importante.

Les données indiquent que Liege Airport coûte près de 7 millions d'euros à Belgocontrol, mais il intervient pour quelque 3 millions d'euros dans les frais. À Brussels South Charleroi Airport (BSCA), l'activité des contrôleurs aériens représente une charge financière de 6,6 millions d'euros pour Belgocontrol. Mais l'aéroport carolo en supporte environ 1,3 million d'euros. Au total, sur un coût total de 13,6 millions d'euros des prestations de Belgocontrol, les aéroports wallons en assurent près de 31,62%. C'est le Fédéral qui a imposé à Belgocontrol de prêter des services non rémunérés dans les aéroports régionaux (Liège, Charleroi, Os-

tende, Anvers). Par ailleurs, certains vols sont exonérés de toute redevance (vols militaires, humanitaires, transport de chefs d'État et de ministres, etc.).

Perte élevée en 2012

Les redevances du contrôleur aérien belge à Brussels Airport sont aussi sous tension. Elles ne sont plus indexées depuis 2001 et ont occasionné un manque à gagner de 9 millions d'euros en 2011.

La situation pénalise fortement Belgocontrol dont les résultats sont aujourd'hui en perte. L'entreprise a enregistré un déficit de quelque 20,4 millions d'euros en 2010 (-4,9 millions d'euros en 2009). L'an dernier, elle a réduit ses pertes à environ 16 millions. D'après son CEO, Jean-Claude Tintin, l'entreprise va encore clôturer l'année 2012 avec une perte de plus de 16 millions d'euros. "La perte pour 2012 devrait se situer entre 15 et 20 millions d'euros, nous risquons d'ailleurs de manger toutes nos réserves et, si rien n'est fait, entamer notre capital. Nous avons fait des propositions de solution, mais c'est une question de choix politique", nous a-t-il confié.

Taxer les billets d'avion

Pour éponger le déficit structurel et ramener ses comptes dans le vert, Belgocontrol avait suggéré quelques pistes de solutions. Elle avait proposé de lever une taxe sur les billets d'avion et le fret transporté par les compagnies aériennes. Elle pourrait rapporter au moins 25 millions d'euros par an si la taxe est fixée à un euro par ticket. Les aéroports régionaux et Bruxelles-National ont accueilli ensemble près de 25,4 millions de passagers en 2011. Ils ont traité environ 1,21 million de tonnes de fret. L'Allemagne a instauré depuis septembre 2010 une taxe sur les billets d'avion sur tous les vols au départ de ses aéroports (forfait de 8 et 45 euros par billet en fonction de la distance du voyage).

L'entreprise suggérait aussi d'imposer un montant annuel (à déterminer) sur les licences délivrées par la Direction générale du transport aérien (DGTA) aux pilotes des vols de tourisme. En 2011, on a comptabilisé 173.189 vols d'aviation sportive et de plaisance. Selon nos informations, Belgocontrol a encore écrit récemment au gouvernement fédéral pour attirer son attention sur la situation et réitérer son souhait d'une solution. Le Fédéral chercherait une solution globale qui devrait passer par le renouvellement du conseil d'administration et la désignation d'un nouveau CEO. En effet, le mandat des administrateurs et celui de Jean-Claude Tintin ont expiré depuis 2010.